Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 044-214400442-20260915-20260915TRANSP-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE des DELIBERATIONS

Mairie de Conquereuil

Nombre de Membres :

en exercice: 15

présents : 14
votants : 15

OBJET :

Convention d'organisation de la prise en charge des transports scolaires vers les piscines de Redon Agglomération

Le 15 septembre 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de CONQUEREUIL, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de CONQUEREUIL sous la présidence de Monsieur Jacques POULAIN, Maire de la Commune de CONQUEREUIL.

Date de convocation : 8 septembre 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. POULAIN Jacques – Mme BENARD Sylvie – M. BOUJU Joseph – Mme LEFEVRE Lola – M. HAFIZOU Philippe – Mme HAMON Marie-Anne – M. VINOUZE Philippe – M. BONOMI Ronan – Mme JOURDAN Séverine – M. LEULIER Rudy – M. MITARD Erwan – Mme MOUSSEAU Madara – M. LE CORNU Duncan – Mme JALLE Justine.

ÉTAIT ABSENT : Mme BRETECHE Katherine a donné un pouvoir à Mme BENARD Sylvie

Secrétaire de séance : Mme HAMON Marie-Anne

Exposé de M. le Maire ;

Chaque année, le CM est sollicité pour approuver la convention d'organisation et de prise en charges des transports scolaires vers les piscines communautaires de Redon Agglomération. Cette convention était valable 1 an. Il y a lieu actuellement de la renouveler pour l'année 2026/2027.

La convention a donc pour objet de déterminer les conditions de financement du transport scolaire des élèves vers le complexe aquatique et ludique de Guémené-Penfao. La commune s'engage à supporter la charge représentée par le transport des élèves vers la piscine soit 2 042.26 € HT soit 2 450.71 € TTC.

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- **D'approuver la convention de prise en charge du transport scolaire vers la piscine et autorise le Maire à la signer.**

La secrétaire de séance
Mme Marie-Anne Hamon

Le Maire
M. Jacques Poulain

MAIRIE DE CONQUEREUIL (Loire-Atlantique)

CERTIFIE EXECUTOIRE

Adressé à la S/Préfecture
le :

.Notifié ou Publié
le